



Compte rendu du conseil municipal du 10 décembre 2 010

Présents : *ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D - BONVALET D - CAZENAVE M - ESTEBAN P - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL - REVEL M*

Absent excusé : *MARTIN R : procuration à PIOCH JL*

Absents : *BERRETTE S - GOUTY M*

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 28 octobre 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

I Avenant au marché « Réaménagement Ecole et construction d'un restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les avenants des entreprises suivantes :

- Société Henry - Lot 11 Plomberie/sanitaire - pour un montant en moins de 1140.00 € HT (travaux non effectués : auge pour les petits)

- Société Roq'Alu - Lot 4 - Menuiseries extérieures - pour un montant en plus de 262.00 € HT (cornières alu)

- Société Manes - Lot 5 - Serrurerie - pour un montant en plus de 33.00 € HT (garde corps sur rampe effectué et suppression motorisation portail)

- Société Hernandez - Lot 2 Gros Œuvres - Lot 5 - Serrurerie - pour un montant en plus de 16 779 € (prolongation du mur de soutènement, remplacement monocouche par parement.

- Société Causselec - Lot 12 - Electricité - pour un montant de 0.00 € HT

L'architecte a également présenté l'avenant de la société Brault - lot 1 VRD - pour un montant en plus de 10 137.50 HT.

Monsieur le Maire dit que cet avenant comporte une erreur sur la fourniture et la pose de l'enrochement. Il propose de contacter l'architecte et de ne pas le voter.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces avenants à l'exception de l'avenant de l'entreprise Brault.

II Contrat de maintenance MRB photocopieur Ecole

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de passer un contrat pour le nouveau photocopieur de l'école. Il propose un contrat avec MRB pour un coût de 0.0079 € HT par copie pour un forfait de 20 000 copies.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce contrat.

III Subvention de la CAF pour l'acquisition de mobilier à l'ALP

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que la commune a acquis du mobilier (tables, chaises) pour le nouveau restaurant scolaire et des jeux pour l'ALP pour un montant de 2 804.40 € HT. Une demande de subvention a été faite auprès de la CAF qui a accordé une subvention de 1 120 €. Pour percevoir cette subvention une convention doit être signée avec la CAF.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

IV Régime indemnitaire du personnel pour l'année 2011

Monsieur le Maire présente le régime indemnitaire du personnel pour l'année 2011 et propose de reconduire celui de 2010, à savoir :

- une prime de fin d'année aux agents communaux, calculée sur la base d'un montant de référence déterminé par la fonction publique territoriale selon le grade des agents auquel on applique un coefficient. Le coefficient choisi est de 1.8 (coefficient maximum 8). La prime est attribuée selon 2 critères : 50% sera fixe et incompressible et 50% sera calculée selon l'assiduité et compétence.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le régime indemnitaire pour l'année 2011.

V Avoir sur facture eau 2010

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une erreur de relevé a été faite à un administré. Il propose de lui faire un avoir sur sa facture d'eau 2010.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet avoir.

VI Mise en non valeur facture-eau 2007

Monsieur le Maire dit au conseil que le percepteur n'a pas pu recouvrer une facture d'eau impayée de 2007 d'un montant de 28.08 € et a demandé une mise en non-valeur.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette mise en non-valeur.

VII Question diverse : Indemnité du receveur municipal

Monsieur le Maire présente au conseil l'indemnité à verser au percepteur pour la gestion de la comptabilité de la commune pour l'année 2010, d'un montant de 516.81 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette indemnité.

VIII Informations

1) Aire de jeux Place de Mairie

Monsieur le Maire informe le conseil que la société Comat Valco a décidé de faire un avoir à la commune d'un montant de 11 000 € pour finition non soignée.

2) Communauté des communes : évolution de l'intercommunalité

Une évolution de l'intercommunalité est en cours. Plusieurs possibilités sont à débattre, rester les huit communes actuelles ou s'associer avec d'autres (Framps, Pézenas).

Un questionnaire donné par la communauté des communes sera remis à chaque conseiller et une réunion sera programmée pour en débattre ensemble après les fêtes.

3) DUP FORAGE

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que l'ARS l'a contacté et l'arrêté du Préfet va être réalisé prochainement.

Concernant la parcelle que la commune doit acquérir, étant donné qu'il n'y a pas eu d'entente avec la propriétaire, une expropriation va être lancée.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 30.